



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOIRE

PREFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Pôle d'Appui Territorial
Courriel : pref-comite-aux-ruralites@loire.gouv.fr
Téléphone : 04.77.48.48.81
Télécopie : 04.77.48.45.60

Annexe I :
Liste des pièces composant le dossier du
Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2019

A/ Pièces communes à toutes les demandes :

◆ **Une note explicative** précisant :

- l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée,
- son coût prévisionnel global HT,
- le montant de la subvention sollicitée,
- les caractéristiques du projet,
- la catégorie d'opération prioritaires concernées parmi la liste suivante :
 - la rénovation thermique,
 - la transition énergétique,
 - le développement des énergies renouvelables,
 - la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics,
 - le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
 - le développement du numérique et de la téléphonie mobile,
 - la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants,
 - la création, la transformation et la rénovation de bâtiments scolaires.

◆ **La délibération** du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement.

◆ **Le(s) devis descriptif(s) détaillé(s)** hors taxes.

◆ **L'annexe II relative à l'ordre de priorité des dossiers.**

◆ **L'annexe III relative au plan de financement** prévisionnel précisant l'origine ainsi que le montant des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues, ou les lettres d'intention.

◆ **L'annexe IV relative au calendrier de l'opération et à la catégorie de projets.**

B/ Pièces supplémentaires dans le cas de travaux :

- le plan de situation, le plan de masse des travaux,
- le programme détaillé des travaux,
- le dossier d'avant-projet, s'il y a lieu,
- la date approximative de démarrage et de fin des travaux (au trimestre),
- la situation au regard de l'urbanisme (titre de propriété, PLU etc).